

DECRET N° 2007- 355 DU 26 JUILLET 2007

Portant approbation du budget prévisionnel
du Bureau Béninois du Droit d'Auteur
(BUBEDRA) pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-615 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2007-115 du 09 mars 2007 portant approbation des statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2007;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour l'exercice 2007 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

2
Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Soumanou SEIBOU TOLEBA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MCAT 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR
FDSP 02 BUBEDRA 2 JO 1.